



COMMUNE DE BELCODÈNE

DÉSORMAIS VOS DEMANDES D'URBANISME



**PEUVENT
SE FAIRE
EN LIGNE**



Pourquoi?

> Simple

*Je dépose ma demande
en quelques clics*

> Rapide

*Plus besoin de me
déplacer en Mairie*

> AntiGaspi

*Plus besoin d'imprimer
le dossier en plusieurs
exemplaires*

> Sécurisé

*Mon compte personnel
est confidentiel*

> Pratique

*Je peux suivre ma
demande en temps réel*

> Accessible

*Une plateforme ouverte
24H/24 et 7 jours/7*

Pour qui ?

Pour les particuliers et les professionnels. Ce guichet unique permet aux particuliers comme aux professionnels de formuler une demande d'autorisation d'urbanisme et d'en suivre son traitement grâce à un espace personnel sécurisé et gratuit.

Comment ?

> Rendez-vous sur le site suivant:

guichetunique.geosphere.fr/belcodene/Login

et créez votre compte.

> Remplissez le formulaire correspondant à votre demande, annexe les pièces constitutives du dossier (documents, plans, photos, etc.) sur le portail et valider

> Vous recevrez ensuite un "**Accusé d'Enregistrement Électronique**" (AEE) par mail, attestant de la preuve du dépôt de votre demande par voie numérique puis un "**Accusé de Réception Électronique**" (ARE) servant de récépissé de dépôt de votre dossier avec le numéro qui lui est attribué.

> Vous serez alors **informé en temps réel de l'évolution de l'instruction de votre dossier** (notification de nouveaux délais, demande de pièces complémentaires, arrêté, etc.) par mail vous invitant à vous connecter à votre compte afin de télécharger vos documents.

Pas d'internet ?

Pour les personnes qui n'ont pas accès ou qui ne souhaitent pas utiliser internet, il est toujours possible de déposer vos dossiers en format papier en Mairie ou de les adresser par voie postale (par lettre recommandée avec accusé de réception).